

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-438

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	1 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	1 000 000
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 1 000 000 d'euros au programme 207 « sécurité et éducation routières » à l'action 02 « démarches interministérielles et communication » vers le programme 176 « police nationale » à l'action 01 « ordre public et protection de la souveraineté ».

Ce transfert est symbolique. Il vise à dénoncer une baisse d'autorisations d'engagements significative alors même que le programme affecté vise à maintenir l'ordre public et à protéger notre souveraineté. Là encore la logique du gouvernement est contestable.